



Plan Local d'Urbanisme

Ville de Choisy-le-Roi

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



P.O.S. approuvé le 25 novembre 1991

P.O.S. modifié en dernier lieu le 15 février 2012

P.L.U. arrêté le 15 février 2012

P.L.U. approuvé le 10 octobre 2012, modifié le 22 mai 2013, le 24 septembre 2014, le 30 septembre 2015, le 16 décembre 2015 et le 25 février 2020

P.L.U. mis en compatibilité par arrêté inter préfectoral du 02 février 2015 et du 16 décembre 2016

1. Fonderie Fine

Afin de garantir les principes forts du projet, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont créées pour le site Fonderie Fine.

A savoir, les principes de destination et d'aménagement suivants :

- l'implantation des constructions à l'alignement des voies Rondu et Anatole France pour constituer un front urbain sur ces axes. L'implantation prend en compte le nouvel alignement : l'emprise de l'emplacement réservé pour l'élargissement de l'avenue Anatole France ;
- la création d'un talus paysager en limite des emprises ferroviaires ;
- un nouvel espace public sous forme de placette dégageant une ouverture visuelle sur le talus paysager, dans l'axe de la rue Marc Sangnier ;
- une rupture du front bâti avenue Anatole France avec vue sur le cœur d'îlot paysager ;
- la présence de commerces, services, équipements de proximité en rez-de-chaussée autour de la nouvelle placette et en partie le long de l'avenue Anatole France ;
- la destination dominante des deux secteurs du site : habitat au nord et activités économiques au sud.

Les orientations prévoient également une mixité dans l'habitat avec une répartition des surfaces de plancher à destination de logements de l'ordre de :

- 55% pour des logements en accession libre ;
- 10% pour des logements locatifs sociaux ;
- 35% pour des logements spécifiques (résidences étudiantes, sociales, d'hébergement de personnes âgées, etc.).

Schéma des orientations d'aménagement et de programmation pour le secteur Fonderie Fine

